

Province de Québec
MRC du Fjord-du-Saguenay
Municipalité Saint-Charles-de-Bourget

PROCÈS-VERBAL

Séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget du **5 janvier 2021 à 18 h 00**, par conférence vidéoconférence, à laquelle étaient présents :

M.	Bernard St-Gelais	Maire
M.	Marc Lavoie, conseiller	siège 1
M.	Dany Gauthier, conseiller	siège 2
M.	Jacques Gauthier, conseiller	siège 3
M ^{me}	Eve Larouche, conseillère	siège 4
M ^{me}	Christine Durand-Duperré, conseillère	siège 6

M^{me} Audrey Thibeault, secrétaire-trésorière et directrice générale.

À 18 h 00, Monsieur le Maire préside et, après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

1. AVIS DE CONVOCATION;
2. LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR;
3. DÉMISSION DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE;
4. OUVERTURE DU POSTE DE SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE;
5. LEVÉE DE LA SÉANCE.

1. AVIS DE CONVOCATION

Considérant l'article 157 du code municipal, les membres du Conseil de la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget étant tous présents par vidéoconférence le 5 janvier 2021 à 18h00, renoncent à l'avis de convocation prévu pour la tenue de la présente séance extraordinaire et consentent à prendre en considération les affaires suivantes :

1. Avis de convocation;
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour;
3. Démission de la secrétaire-trésorière adjointe;
4. Ouverture du poste de secrétaire-trésorière adjointe;
5. Levée de la séance.

2. LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR **RÉSOLUTION NO 100.21**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Dany Gauthier;
APPUYÉ PAR : M. Marc Lavoie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget adopte l'ordre du jour de la présente séance.

3. DÉMISSION DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE
RÉSOLUTION NO 101.21

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Eve Larouche;
APPUYÉE PAR : M. Marc Lavoie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte la démission de madame Audrey Gagné au poste de secrétaire-trésorière adjointe;

QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget refuse la demande de congé sans solde de six mois.

4. OUVERTURE DU POSTE DE SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE
ADJOINTE
RÉSOLUTION NO 102.21

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Christine Durand-Duperré;
APPUYÉE PAR : M. Jacques Gauthier;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget procède à l'ouverture du poste de secrétaire-trésorière adjointe sur une base permanente variant entre 28 et 32 heures semaine avec une période probatoire de six mois.

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Dany Gauthier;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE : la séance soit levée à 18 h 04.

Maire

Secrétaire-trésorière et directrice générale
